



Commune de PETITE-ROSSELLE (57)

MODIFICATION DU

PLAN LOCAL D'URBANISME

2 - Note de synthèse

L'enquête publique porte sur la Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de PETITE-ROSSELLE. La procédure de Modification permet de faire évoluer le document d'urbanisme en vigueur.

La procédure permet de :

1. Modifier le règlement applicable au site de l'ancien hôpital afin d'autoriser sa reconversion en logements. Cette modification va permettre de :
 - Accueillir de nouveaux habitants et créer de nouveaux logements sans ouvrir à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, dans une logique de sobriété foncière
 - Reconvertir une friche
 - Préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural et historique de la commune
 - Diversifier les typologies de logements
 - Proposer de nouveaux logements à proximité immédiate des équipements scolaires et à moins de 10 minutes à pied des commerces et services du centre-ville.
2. Modifier le règlement applicable au secteur de l'ancien temple afin de prendre en compte sa désacralisation et sa reprise par un porteur de projet privé. Le règlement en vigueur n'autorise que les équipements publics et est donc incohérent avec l'usage actuel.
3. Modifier le règlement applicable à des logements auparavant liés au groupe scolaire Vieille Verrerie pour tenir compte de leur rachat par un propriétaire privé. Le règlement en vigueur n'autorise que les logements de fonction et est donc incohérent avec l'usage actuel.
4. Supprimer un emplacement réservé auparavant délimité pour assurer la desserte en assainissement d'un secteur de projet. La collectivité n'ayant aucun projet à court terme dans le secteur, l'emplacement réservé n'a plus lieu d'être maintenu.